



DEL N° 028/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

Séance du 13 avril 2023

Date de convocation

05 Avril 2023

Date d'affichage

05 Avril 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	12
Pouvoirs :	1
Votants :	13
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	1

L'an deux mil vingt-trois le Jeudi 13 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :

BROQUET Jean-Noël	GARCIA Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles

Absent excusé ayant donné procuration :

BOURDON Philippe (Pouvoir à JOLY Denis)

Absent excusé :

Absent non excusé :

CHABANE Michel, CORREA Emmanuel

Secrétaire de séance :

BENIT Marie-Agnès

Objet : DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES JEAN STABLINSKI

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de réservation en date du 08 Février 2023 pour la location de la salle Jean STABLINSKI le weekend du 29 et 30 avril 2023 au nom de CHAOUCHI Ahmed,

Vu le titre de recette numéro 32 du bordereau 12 d'un montant de 260,00 € au nom de CHAOUCHI Ahmed,

Vu le courrier de M. CHAOUCHI,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Informe :

- Que monsieur CHAOUCHI a réservé la salle Jean STABLINSKI le weekend du 29 et 30 avril 2023.
- Qu'un titre de recette de 260,00 € a été émis pour le règlement de la location,
- Que suite à un courrier, il demande l'annulation suite à un événement familial.

Demande :

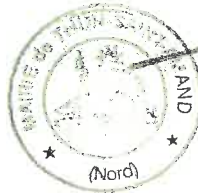
- Au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (pour : 12, abstention : 1) :

- **Décide** de procéder à l'annulation de la location,
- **Dit** que le titre numéro 32 bordereau 12 d'un montant de **260,00 €** soit annulé,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur Jean-Michel MOYNAC, Trésorier Principal de Saint-Amand-les-Eaux après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

Le Maire,



J.N. BROQUET

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL0282023
Objet :	DEL 028/2023 : DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES JEAN STABLINSKI
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-04-13 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-215905944-20230413-DEL0282023-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20230413-DEL0282023-DE-1-1_0.xml	text/xml	915 o
Document principal (Délibération) Nom original : D282023.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20230413-DEL0282023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	104.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 avril 2023 à 14h29min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 avril 2023 à 14h29min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2023 à 14h30min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 avril 2023 à 14h31min03s	Reçu par le MI le 2023-04-18

